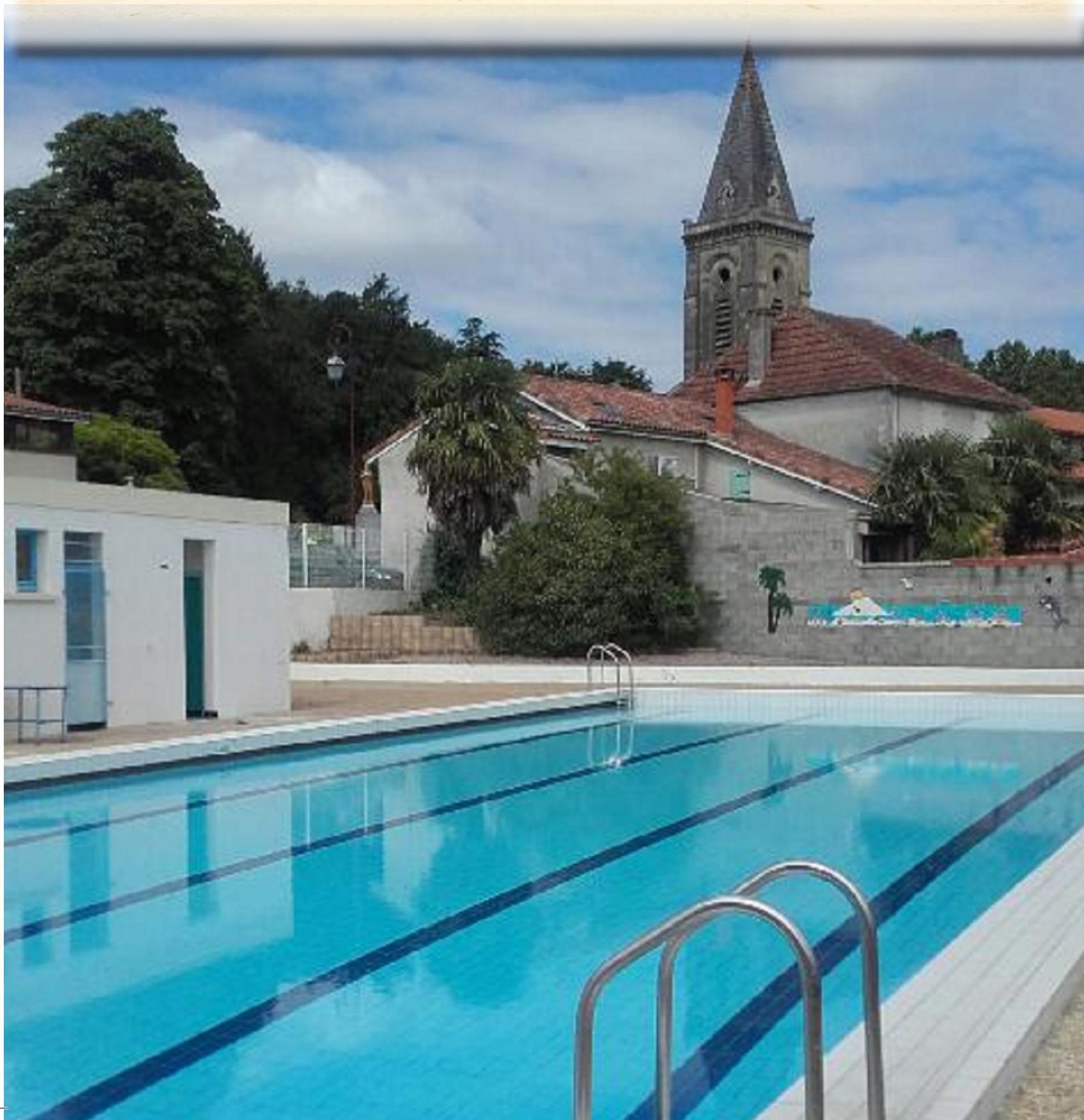


Année 2018 N°21



VIELLA

BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE

Déjà 4 ans se sont écoulés depuis que vous nous avez réélus, mon équipe et moi au printemps 2014, à la tête de notre commune de VIELLA.

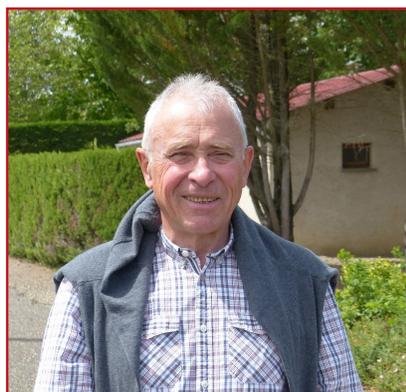
**« Nous
voulons une
société du
vivre ensemble
dans un village
harmonieux et
solidaire »**

J'évoque en premier l'équipe car, sans elle, un Maire ne peut rien. Si je peux aujourd'hui faire état d'un bilan que je vais m'efforcer de détailler, c'est parce que j'ai pu compter pendant ces 4 années où nous avons travaillé ensemble, à votre service, sur l'aide efficace et compétente des adjoints, bien sûr, mais aussi des conseillères et des conseillers municipaux, chacune et chacun, avec ses compétences particulières, sa disponibilité et son dynamisme propres. Que chacune et chacun soit ici remercié.

Grâce à sa situation privilégiée, notre commune est attractive pour celles et ceux qui souhaitent vivre proche d'une ville tout en bénéficiant des avantages de la campagne. Les jeunes couples comme les seniors qui s'y installent, trouvent à Viella les services essentiels proposés par des commerçants dynamiques.

Permettez-moi de citer Victor HUGO : "La grande chose de la démocratie c'est la solidarité". Cette ambition est la nôtre, nous voulons une société du vivre ensemble dans un village harmonieux et solidaire.

Je vous souhaite de passer un très agréable été, en vacances ou en famille et je formule pour vous toutes et tous mes sincères vœux d'amitié, de fraternité et de solidarité.



**Monsieur Jean-François Thomas
Maire de Viella**

ACTIONS MUNICIPALES... 4 ANS DÉJÀ !

EN 2014, LA LISTE "AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE VIELLA" PROPOSAIT

<ul style="list-style-type: none"> ■ L'installation d'un réseau d'assainissement collectif dans le bourg : ■ La construction d'une maison de la chasse et des associations au stade ■ Défendre les intérêts de la commune à la CCAA (Écoles – Voirie) ■ Avec la CCAA, le dossier important de l'accès au très haut débit 		 RÉALISÉ
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'aménagement de la voirie et trottoirs ■ L'aménagement du parking du cimetière ■ La création d'un espace vert à l'arrière de la tribune des arènes 		 EN COURS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude de l'aménagement d'un ensemble sportif au hangar des sports : Opération coûteuse 		 PAS ENGAGÉE

Des travaux prévus en 2018

Après les travaux de construction du réseau d'assainissement collectif et des réseaux d'adduction d'eau potable dans la traversée du bourg, la réfection définitive de la chaussée s'impose. Le Conseil Départemental en charge de cette voirie doit effectuer une première tranche de travaux en 2018 puis la finition en 2019. Mais les services du département du Gers nous ont informés qu'ils ne traiteraient sur les routes départementales que la bande de roulement. Ils ne s'occuperont pas des parkings ni des stationnements parallèles à la route dans toute la traversée de la commune alors que tous les textes indiquent que le gestionnaire de la voirie, en

l'occurrence le Conseil Départemental, a en charge la route et ses accessoires (stationnement, caniveaux, trottoirs, etc.). Dans le Gers, les textes nationaux ne sont pas respectés. À cause de cela, le Conseil Municipal a décidé de la réfection des parkings devant les commerces du centre du village, de créer deux places réservées au stationnement des handicapés et de réaliser l'accessibilité aux trottoirs permettant l'accès aux commerces comme l'impose la réglementation. Eclairage Public : Le poste de dépense concernant l'éclairage public est important pour notre budget. Le Conseil Municipal de Viella a décidé d'inscrire notre commune dans un programme d'amélioration et de rénovation des installations d'éclairage

public, comprenant le remplacement des luminaires par des Leds, porté par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers et le PETR du Pays du Val d'Adour. Il va nous permettre de bénéficier d'aides Européennes et du SDEG à hauteur de 80 % de la dépense HT. Le montant des travaux à réaliser à Viella est de 66 947, 98 € HT. La participation de notre commune sera de 13 389,60 € HT. A l'issue des travaux prévus pour Septembre 2018, une baisse sensible de la consommation d'électricité sera enregistrée.



PERMANENCE DU MAIRE

Comme toujours depuis que je suis élu, je suis à la disposition de toutes et de tous, pratiquement chaque jour à la Mairie, sur mon téléphone portable : 06 83 56 29 55 ou par mail : jeanfrancois.thomas2@sfr.fr si besoin, n'hésitez à me contacter.



IMPOSÉES PAR LA LOI, DES RÉALISATIONS À PROGRAMMER

L'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite doit être réalisée pour la piscine municipale, le cimetière, l'église et même la tribune de nos arènes.

BUDGET

Un budget 2018 élaboré sans augmentation des taux des impôts locaux .

Malgré une baisse drastique et continue des dotations de l'état depuis 2014, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2018. La perte de ces dotations est de l'ordre de 2 210 € en 2014, 7 660 € en 2015, 13 110 € en 2016, 15 864 € en 2017, soit une perte cumulée 38 844 € en 2018. Il en sera ainsi chaque année.

Il faut ajouter une diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 1 882 € en 2018, une augmentation des charges liées au désengagement de l'État pour le traitement des dossiers d'urbanisme, la Loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) porté par la Communauté de Communes.

Malgré les diminutions de recettes et l'augmentation des charges, le Conseil Municipal a décidé depuis 2 ans, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La conséquence est que certaines dépenses

d'investissement, importantes pourtant, sont renvoyées à des jours meilleurs. Je crois qu'il vaut mieux différer un investissement que d'augmenter les taux des impôts locaux plus rapidement que ne progressent les revenus des habitants de notre commune.

Nous sommes aussi vigilants sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. A VIELLA, en 2017, elles sont de l'ordre de 656 € par habitant alors que nationalement elles s'élèvent à plus de 1 050 € pour les communes de notre strate.

Pour information en 2017, les charges de personnel pour notre commune, représentent 31,28 % des dépenses de fonctionnement soit 205 € par habitant.

Dépenses de Fonctionnement 2017 : 367 604€

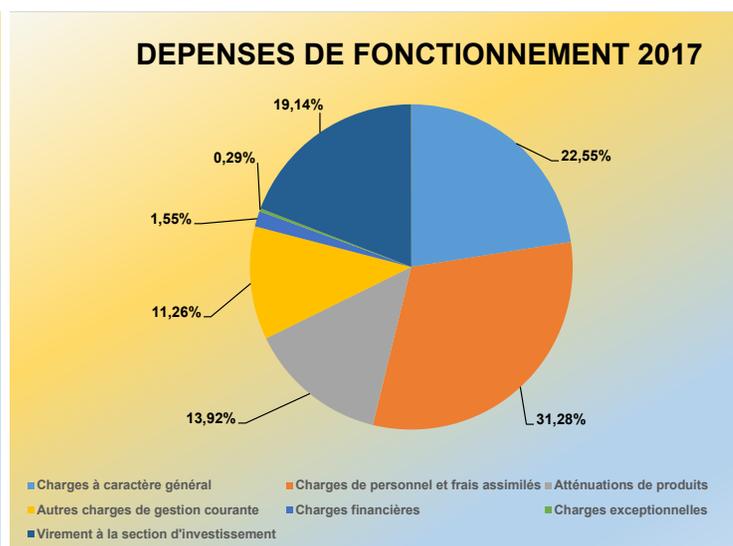
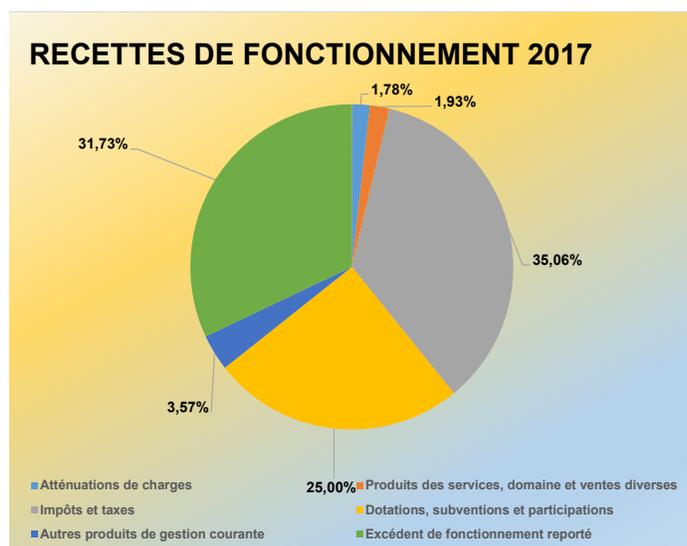
Recettes de fonctionnement 2017 : 560 360 €

Résultat de Fonctionnement 2017 : 192 756 €

Dépenses d'investissement 2017 : 113 250€

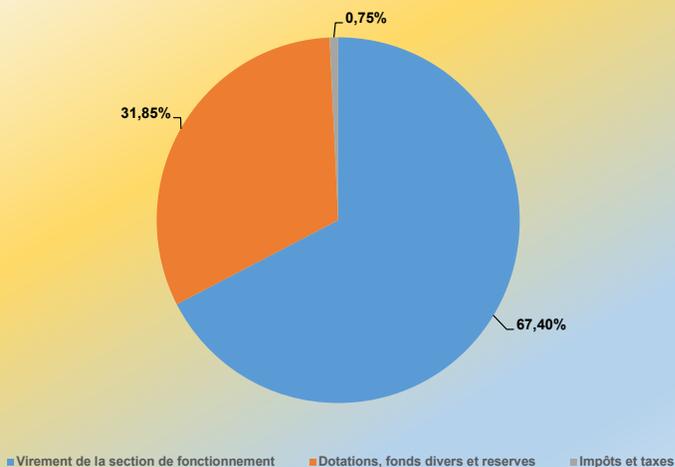
Recettes d'Investissement 2017 : 112 520 €

FONCTIONNEMENT

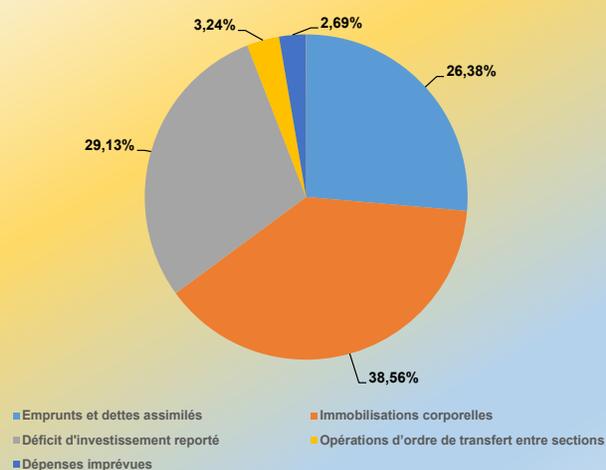


INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

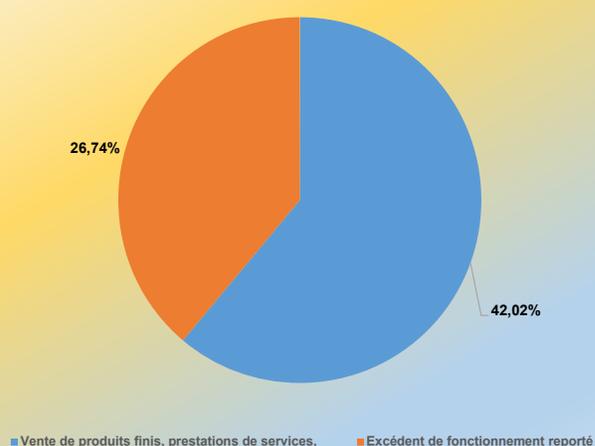


DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

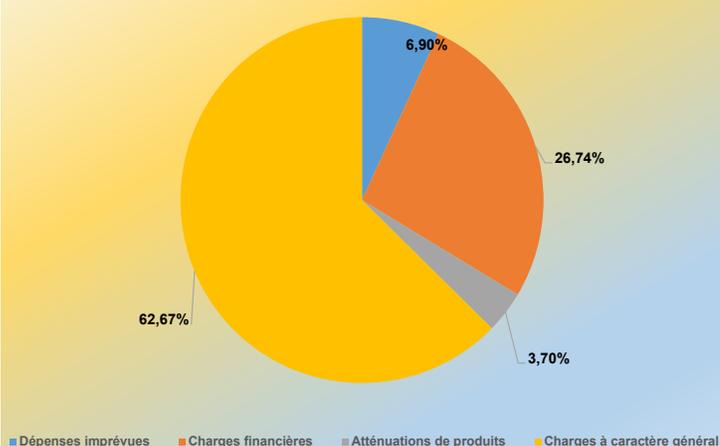


FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



Dépenses de Fonctionnement 2017 : 20 405 €
 Recettes de fonctionnement 2017 : 74 452 €
Résultat de Fonctionnement 2017 : 55 047 €

Dépenses d'investissement 2017 : 227 010 €
 Recettes d'Investissement 2017 : 216 327 €
Résultat d'Investissement 2017 : - 10 683 €

INFOS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : NOUVELLE PROCÉDURE À COMPTER DU 7 MARS 2017

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par les préfectures seront désormais plus simples et plus sécurisées sur l'ensemble du territoire français. En 2017, la plupart d'entre elles pourront se faire, en tout ou partie, par la voie numérique.

Quelle procédure pour la carte nationale d'identité ?

À partir du 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront instruites selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Le recueil de cette demande de titre s'effectuera au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (déjà en place pour les passeports).

Liste des 12 mairies équipées

**Auch, Condom,
Mirande, Eauze, Nogaro,
Fleurance,
Plaisance-du-Gers,
Gimont, Samatan,
L'Isle-Jourdain,
Vic-Fezensac.**



CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ET PERMIS DE CONDUIRE : QUAND VOS DÉMARCHES SONT À PORTÉE DE CLIC !

Ce qui change pour chacun d'entre nous dans notre département : Désormais les démarches administratives liées aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation (cartes grises) sont simplifiées. En effet, elles peuvent être réalisées depuis son domicile via internet avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, sans avoir à effectuer de déplacement en préfecture ou en sous-préfecture. Par conséquent, il ne sera plus possible de déposer son dossier en préfecture ou en sous-préfecture pour ces titres.

Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?

Site internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Site internet : www.service-public.fr

Site internet : www.gers.gouv.fr

Site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Certificat d'immatriculation
Permis de conduire
Carte d'identité
Passeport

MES DÉMARCHES
à portée de clic !



LE VANDALISME RÉCURANT SUR NOTRE COMMUNE

Chaque année nous constatons des dégradations sur les bâtiments communaux.

Un vitrail de notre église a été troué par des morceaux de tuile jetés depuis la rue du couvent.

Les toilettes publiques des arènes sont sans cesse vandalisées, les porte-savons sont démontés, les rouleaux de papier toilette sont enlevés dès qu'ils sont approvisionnés, les sols sont souillés et salis très régulièrement.

Des encombrants sont déposés à proximité des containers du stade alors qu'ils ne doivent recevoir que des ordures ménagères. Une déchetterie GRATUITE pour l'ensemble des habitants est à la disposition de tous chaque après-midi à Riscle.

Pour information chaque dépôt d'encombrants à la déchetterie par la commune est payant.



ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE LE JEUDI 26 JUILLET : TRIE-SUR-BAISE – PAU

Le Tour de France passera le 26 juillet prochain dans notre commune entre 12h et 17h.

La caravane publicitaire puis les coureurs emprunteront la Route Départementale N°22 depuis la limite du département des Hautes Pyrénées jusqu'à la limite de la commune d'Aurensan, pour rejoindre ensuite Aire sur Adour. Pour des raisons de sécurité évidentes, si vous êtes propriétaires d'animaux, nous vous remercions de bien veiller qu'ils ne soient pas sur la route entre 12h et 17h. Nos amis canins devront donc être enfermés ou attachés durant cette période.

Détail des villes traversées dans le Gers : Viella, Aurensan, Lannux, Bernède et Barcelonne du Gers.



PISCINE MUNICIPALE

Ouverte tous les jours du 2 Juillet au 31 Août sauf le Dimanche.

Matin : de 10h30 à 12h00

Après-midi : de 15h00 à 19h30

Tarifs :

- ⇒ Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte: Gratuit
- ⇒ Enfants de 6 à 15 ans : 2,00 €
- ⇒ Plus de 15 ans : 3,00 €
- ⇒ Non Baigneurs : 1,00 €
- ⇒ Les tickets d'entrée sont valables pour la journée



BRÛLAGE DE DÉCHETS

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source:ADEME)

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



NOTRE FÊTE LOCALE

Elle sera organisée les 13, 14, 15 & 16 Juillet. Le Conseil Municipal remercie très sincèrement l'équipe de jeunes Viellonais qui a pris en charge le comité des fêtes et qui propose un programme où chacun trouvera de quoi se divertir.

Certaines activités proposées nécessitent l'implication de bénévoles ; votre aide sera appréciée.

Comme chaque année, vous êtes tous et toutes, Viellonais et Viellonais de cœur, invités le Dimanche 15 Juillet à l'apéritif de la municipalité.



NUMÉROS UTILES :

⇒ Dépannage:

- Électricité, ENEDIS, N° : 0972 675 032
- Eau : SIEBAG, N° : 05 62 63 84 22
- Téléphone assistance Technique Orange, N° : 3900 ou 0825 00 07 06

⇒ Réseau Téléphonique :

- Support dangereux par mail : <http://dommages-reseaux.orange.fr>

⇒ Sécurité :

- Pompiers : 18
- Urgences /Samu : 15
- Gendarmerie : 17



ENVIRONNEMENT

Le zéro phyto en action

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 :

Interdiction de l'usage des produits

phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. Cette même loi vise à interdire tous les pesticides dans les jardins à partir de 2019.

5 bonnes raisons de supprimer les pesticides dans notre commune :

► Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien d'espaces verts et de voiries.

► Préserver la qualité des rivières, des nappes et notamment la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

► Réduire les coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.

► Inscrire notre collectivité dans une stratégie de développement durable.

► Faire face à la réglementation loi Labbé amendée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les agents communaux ne peuvent plus passer dans toutes les rues de la commune : l'entretien des espaces en zéro phyto demande beaucoup plus de temps. Désherbons les trottoirs jouxtant nos habitations par des gestes simples à intégrer à notre quotidien. Acceptons une végétation spontanée plus présente.

Dans ce cadre le conseil municipal a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique. Le principe est assez simple puisqu'en approchant une source de très forte chaleur, durant 1 à 2 secondes, au-dessus des végétaux à éliminer, un choc thermique va se produire : sans brûlures sur les herbes, ce sont les cellules des plantes qui vont être atteintes et anéanties par ce « coup de chaleur » ; de ce fait, la plante va se dessécher sur place dans les jours qui suivront, y compris sa racine.



SIEBAG

Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin de l'Adour Gersois

Le Siebag une nouvelle structure pour la gestion de l'eau et de l'assainissement

Il y a du changement dans notre bassin de vie concernant l'eau, depuis ce début d'année. En effet, depuis le 1er janvier 2018, le syndicat intercommunal des eaux du bassin de l'Adour gersois et le SIAEP de Viella ont uni leurs forces vives pour créer une nouvelle structure, dénommée SIEBAG. Cette réforme qui touche en outre, l'eau et l'assainissement, a été initialisée en raison de la promulgation de la loi NOTRe qui a été promulguée en août

2015. Dans ce cadre, tous les syndicats qui n'exercent pas le service de l'eau ou de l'assainissement sur au moins 3 communautés de communes sont appelés à disparaître sous leur forme actuelle.

Le SIEBAG est désormais un syndicat mixte offrant à la carte, aux collectivités qui le souhaitent, ses compétences sur l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement individuel. Il intervient sur 5 communautés de communes et dessert 46 communes de Barcelonne à Lupiac, de Viella à Perchède, en passant par Plaisance, Aignan et Riscle, soit un total de 46 communes. Il gère un linéaire de réseau long de 1 090 km et alimente en eau plus de 13 500 habitants.

VIELLA n'est pas classée en ZONE DÉFAVORISE SIMPLE : le Conseil Municipal en terre de mission !

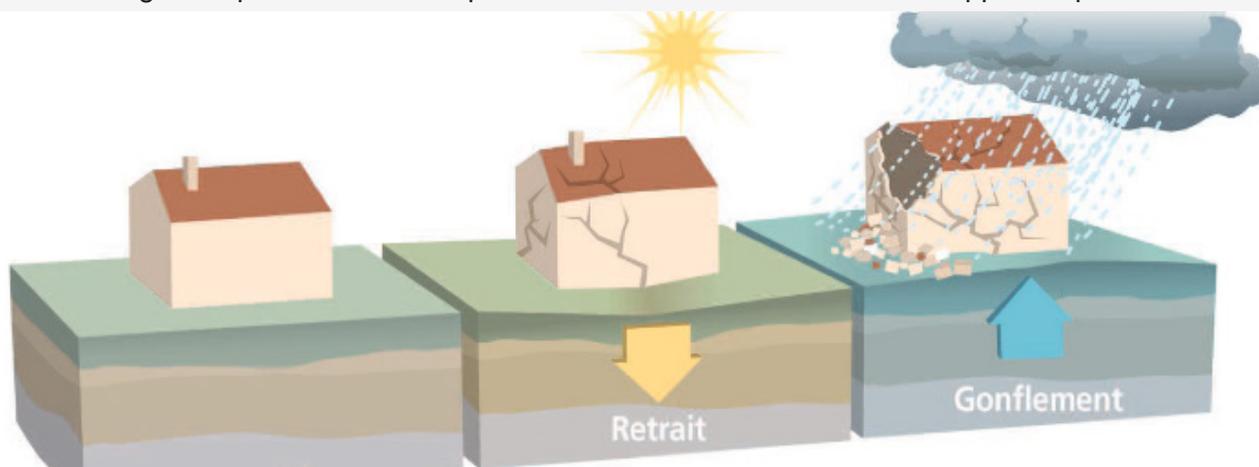
LES ZONES DÉFAVORISÉES sont des territoires affectés de handicaps économiques, agricoles, physiques et démographique spécifiques, dans lesquels il est nécessaire de soutenir l'activité agricole par l'octroi d'aides adaptées. Depuis 1970, les Zones Agricoles Défavorisées (ZAD) bénéficient de soutiens pour : maintenir l'activité agricole et éviter l'abandon des terres, entretenir l'espace.

Il s'agit en réalité de la survie des exploitations situées dans ces 79 communes, dont hélas Viella fait partie, qui si elles n'intègrent pas le zonage se verront privées de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Sans l'ombre d'une cohérence, le Gers se retrouve en partie exclu alors même qu'il était intégralement classé, qui plus est dans une zone particulièrement rurale. Cette déclassification a également une autre conséquence très inquiétante pour notre terroir et donc pour notre commune, il s'agit de l'absence de possibilité d'obtenir une déclaration en zone de catastrophe naturelle, les personnes qui auraient des dégâts importants sur leur patrimoine.

Conscient de cet état de fait, l'ensemble du conseil municipal se bat s'en relâche pour que la commune de Viella soit réintégrée, comme cela a toujours été le cas, en Zone Défavorisée Simple (ZDS).

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES : Malgré un nombre important de dossiers transmis par la Mairie, de nombreux courriers adressés à la Préfecture du Gers, concernant les dégâts constatés sur de nombreuses maisons de Viella, provoqués par le retrait gonflement des argiles lors des périodes de sécheresse subies ces dernières années et malgré la servitude PM1 : PPRN **Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles «Retrait – gonflement des argiles»** approuvé par arrêté préfectoral du 20 Juin 2014, instaurée pour l'ensemble de notre territoire, l'arrêté interministériel du 26 Juin 2017, publié au Journal Officiel du 7 Juillet 2017, indique que **“L'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par la sécheresse au cours de l'année 2016 n'a pas été reconnu pour notre commune”**

Le Maire de Viella, s'est associé à la démarche initiée par l'ensemble des Maires du canton pour faire appel de cette décision et demander que nos territoires soient classés en "Etat de Catastrophe Naturelle". Malheureusement cet appel n'a pas été recevable.



BRÈVES

Société de chasse

Changement au bureau : deux nouveaux présidents: Cyril Aimable et Florent Deluc.

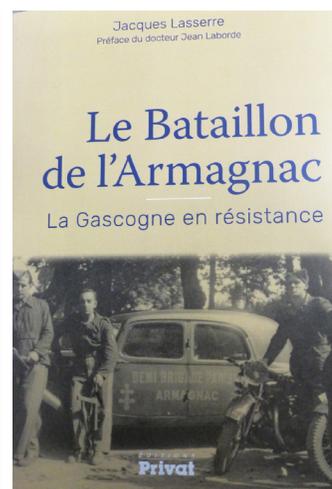
Comité des Fêtes

Changement au bureau du Comité des Fêtes avec quatre nouveaux entrants : deux coprésidents Florent Deluc et Cédric Laborde ; Guillaume Lescloupé a été nommé, secrétaire et Sylvain Dabadie trésorier. La fête du village aura lieu les 13,14, 15,16 juillet.

Le général Jacques Lasserre vient de faire paraître aux éditions Privat un livre intitulé : « le bataillon de l'Armagnac ». Dans cette œuvre, il décrit l'histoire d'un rassemblement de résistants peu commun, qui concerne notre commune, car il est l'un des rares à avoir connu la rigueur d'une unité militaire.

Vous pouvez trouver ce livre en vente chez Vival, le commerce de proximité de la commune.

Séance de dédicace par l'auteur à la médiathèque le 21 Juillet de 10h00 à 12h00.



ASSOCIATIONS

Interview de Madame Gisèle Elgoyhen présidente de l'association « Lous amics dou pacherenc », les aînés de viella.

Une présidente dynamique et chaleureuse !

Depuis combien de temps êtes-vous présidente de cette association ?

Cela fait depuis novembre 2017. Je suis très heureuse d'aller au contact de chacun et de chacune. Je veille à ne laisser personne de côté.

Combien d'adhérents ?

104 adhérents dont 79 familles.

Quels sont les différentes actions mise en place au cours de l'année ?

Le club ouvre ses portes le jeudi après-midi de 14h à 18h 30. De nombreuses

distractions sont à disposition des adhérents, jeux de cartes, jeux de société, etc. Une fois par mois, nous mettons en place en alternance, chaque mois, un concours de belote ou un loto. Nous essayons d'organiser une sortie dans l'année, d'une journée en général au mois de septembre, sans compter les voyages initiés par la fédération départementale, « Génération Mouvement » qui organise des voyages d'une dizaine de jours. Nous proposons également des cours d'espagnol, le mardi à 14h30 deux fois par mois.

Quel est le montant de la cotisation ?

12 euros pour l'année

Comment vous contacter ?

Soit par courrier à mon domicile : Elgoyhen Gisèle quartier Lasserre 32400 Viella, soit par téléphone au

numéro suivant : 06 41 96 04 34. Je tiens également à souligner que le club fait venir un podologue tous les 45 jours environs, afin de soigner les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Il convient toutefois de nous signaler votre souhait de venir à la consultation auprès de madame Simone Delord ou de moi-même.



Interview de Stéphanie Peyruc, Présidente de l'Association des parents d'élèves « l'École Buissonnière ». Une association Dynamique et solidaire



Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots en quoi consiste l'action de votre association ?

Nous aidons l'école dans le cadre financier en effectuant des actions tout au long de l'année. Même si je suis une nouvelle présidente, puisque je n'ai repris le flambeau que depuis janvier dernier, nous avons mis en place deux ventes de gâteaux au mois d'avril et de mai, devant l'épicerie de la commune. Je tiens à préciser que ces pâtisseries ont été confectionnées par les parents d'élèves volontaires. Étant donné ma profession de fleuriste, nous avons pu permettre aux parents d'élèves d'acheter des plans de légumes ainsi

que des plantes aromatiques, toujours au profit de notre association.

Combien de membres regroupe cette association ?

Nous sommes actuellement quatre au bureau : la trésorière se nomme Lauriane Laborde, Sophie Laporte en est la secrétaire, et la vice-présidente est Corinne Laporte.

Vous avez effectué dernièrement une opération concernant la récupération de ferraille, quel en était l'objet ?

Tout d'abord, je tiens à dire que cette action a été mise en place grâce à l'ancienne présidente, Céline Dabadie et avec l'aide précieuse de Nathalie Mialocq. Nous sommes heureux de constater que même les anciens parents d'élèves, ainsi que la population viellanaise, répondent toujours présents, afin de nous venir en aide. Concernant l'action de récupération de la ferraille, nous avons tout d'abord déposé des prospectus à Viella et Verlus pour en informer la population. Dans ce cadre, il est important de préciser qu'après avoir entreposé une benne pour récolter la ferraille à Viella, une deuxième a pu être installée à Verlus, grâce à l'aide du maire, Monsieur Menvielle. Nous voulions également remercier Monsieur Montardon qui nous a prêté l'emplacement pour déposer les conteneurs. Suite au

tri qui a été effectué et à la somme d'argent qui a été obtenue, nous allons pouvoir contribuer au voyage scolaire et aux diverses activités des enfants de la commune. Notre objectif étant de soulager financièrement le plus possible les parents d'élèves, ainsi que la coopérative scolaire. Dans ce contexte, nous tenons à donner un grand coup de chapeau à Madame Marie Lotier qui est la Directrice de l'école, avec qui nous travaillons main dans la main. Naturellement, il est important d'associer Mr le Maire, le Conseil Municipal de la commune, pour l'aide financière attribuée chaque année.



COMMERCE DE PROXIMITÉ

INTERVIEW DE MONSIEUR ROLAND DUPUY PROPRIÉTAIRE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ DE LA COMMUNE



Plus qu'un commerce, un lieu où convivialité et chaleur humaine rime avec professionnalisme et dévouement !

Depuis quand êtes-vous propriétaire de ce commerce ?

J'ai acheté l'épicerie en 2000, j'avais en parallèle également un autre magasin à Nogaro. C'est en 2004, que j'ai repris à temps complet celui de Viella.

Étiez-vous de la profession avant de vous lancer ?

Oui, j'étais employé de grande surface, j'ai travaillé pour Carrefour de Portet sur Garonne, puis des nouvelles Galeries Lafayette, à Toulouse.

« Un client qui rentre chez nous, c'est avant tout un être humain et non une carte bleue »

Quelles sont les différents services que vous apportez aux habitants du village ?

Initialement mon métier de base c'est l'épicerie, je suis très orienté sur le service et l'accueil de la clientèle, mon but est de faire un lieu convivial et agréable, J'aime les relations sociales. J'ai une chance incroyable de travailler avec un personnel d'une très grande humanité et d'un réel professionnalisme. L'ambiance au sein du magasin est extraordinaire. Pour en revenir aux services, nous avons la boucherie, la charcuterie, un rayon traiteur, nous avons du poisson frais le vendredi. Dans un autre domaine nous vendons aussi le tabac, la presse, les bouteilles de gaz, on peut également venir pour effectuer des transactions grâce à notre point retrait Crédit Agricole. Sur le plan administratif, nous gérons l'envoi du courrier, des recommandés et des colis. Nous faisons également dépôt de pain.

Est-ce que dans ce type d'activité le personnel n'est pas plus important que la marque du magasin ?

Je pense que oui, bien que nos produits sont d'une très grande qualité.

Comment se porte votre activité aujourd'hui et si vous deviez faire bilan quel serait-il ?

L'activité se porte relativement bien. Ce qui est tout de même un petit peu gênant c'est que compte tenu du potentiel de population du village, les gens ne viennent pas chez nous, même pour les courses d'appoint. Ceci dit, j'ai la chance d'avoir une clientèle très sympa avec qui nous passons des moments très conviviaux et qui sont ponctués d'éclats de rires.

Avez-vous fait des améliorations sur le plan structurel ou sur celui des services ?

Oui depuis deux ans nous avons amplifié notre activité après avoir racheté le tabac presse.

Combien de personnes travaillent avec vous ?

Actuellement nous sommes 4 personnes, trois employés : Hélène, Christine, Françoise et Kim qui est en apprentissage, sans oublier mon épouse qui, bien que très rarement au magasin, est en charge de l'administration, ce qui n'est pas une mince affaire.

Comment imaginez-vous l'évolution de votre commerce ?

On espère pouvoir se maintenir à ce niveau, voire d'améliorer le nombre de client. Notre objectif est de réussir à ce que la population locale soit de plus en plus sensible à l'accueil ainsi qu'à la qualité de nos produits.

Quel est le service à la clientèle qui fonctionne le mieux ?

Il n'y a pas un service en particulier, c'est la diversité de l'offre apportée qui fait fonctionner l'ensemble. Notre but est d'essayer de répondre à toutes les demandes dans la mesure du possible.

Faites-vous des livraisons à domicile ?

Oui tout à fait, nous faisons les livraisons à domicile. Il faut toutefois que la liste de course soit cohérente. Il faut que ce soit une entente avec le client.

HORAIRE : Hélène, Françoise, Kim, Christine et Roland vous accueillent du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30, et le dimanche de 7h30 à 12h30.



ÉTAT CIVIL



Ils arrivent

Nolhan TORTIGUE né le 22/07/2017 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)
de Julien TORTIGUE et Rachel CARRÈRE

Nino BOUYRIE né le 30/07/2017 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)
de Nicolas BOUYRIE et Elodie PENA

Léana COUSTÉ née le 28/09/2017 à TARBES (Hautes-Pyrénées)
de Cédric COUSTÉ et de Virginie LABORDE



Ils se sont dit "oui"

Monsieur Bastien LANNUSSE et Madame Laura BERNÉS mariés le 26/08/2017 à VIELLA (Gers)



Ils nous ont quittés

Monsieur FAGET Roger Robert Jean-Pierre
Né le 23/11/1947 à VIELLA (Gers) - Décédé le 23/07/2017 à MENTON (Alpes-Maritimes)

Madame LAABAT Lucie Marie Rose Victoire épouse LAFON
Née le 11/10/1928 à VIELLA (Gers) – Décédée le 09/08/2017 à AIRE SUR L'Adour (Landes)

Madame BIDAU Marie Thérèse Jeanne épouse DAMIENS
Née le 12/08/1921 à VIELLA (Gers) - Décédée le 25/08/2017 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Monsieur DUPLANTIER Raymond Henri
Né le 05/05/1932 à VIELLA (Gers) - Décédé le 12/11/2017 à AIRE SUR L'Adour (Landes)

Monsieur BOSSIAN Jean-Roger
Né le 05/11/1923 à VIELLA (Gers) - Décédé le 18/11/2017 à RISCLE (Gers)

Monsieur THOMAS Claude
Né le 08/01/1921 à Le THIL EN VEXIN (Eure) - Décédé le 07/12/2017 à RISCLE (Gers)

Monsieur ROSSINI Iréné Guy Pierre
Né le 29/02/1952 à MIRANDE (Gers) - Décédé le 13/01/2018 à MONT-de-MARSAN (Landes)

Monsieur GASPARINI Fabrice
Né le 17/08/1979 à MONT-de-MARSAN (Landes) – Décédé le 08/01/2018 à SAINT-ANDRÉ-de-CUBZAC (Gironde)

Monsieur LOUIS Jacques Auguste
Né le 01/02/1952 à LAGNY-SUR-SEINE (Seine et Marne) – Décédé le 28/03/2018 à AUCH (Gers)

Monsieur LARQUIER Louis Henri Amédé
Né le 11/04/1939 à TARBES (Hautes-Pyrénées) – Décédé le 09/04/2018 à VIELLA (Gers)

Monsieur PETIT-dit-CHAGUET André Marcel Albert
Né le 23/02/1950 à BORDEAUX (Gironde) – Décédé le 28/04/2018 à VIELLA (Gers)

Monsieur DOURS Serge Etienne
Né le 12/06/1929 à VIELLA (Gers) - Décédé le 02/05/2018 à VIELLA (Gers)

Madame DUVIAU épouse HAILLOT Jeanne Paulette Léonie
Née le 09/04/1926 à VIELLA (Gers) – Décédée le 07/05/2018 à MADIRAN (Hautes-Pyrénées)

Monsieur Gérard DRAPIER
Né le 05/01/1932 à HAUMONT (Nord) – Décédé le 8/06/2018 à SOUSTON (Landes)